

DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes du Territoire De Luneville
A Baccarat

SEANCE DU 8 AVRIL 2025

| Nombre de Membres | | | | | | |
|---------------------|----------|------------------|--|--|--|--|
| Membres en exercice | Présents | Votants | | | | |
| 79 | 52 | 52 | | | | |
| | | + 18 pouvoirs | | | | |

Date de convocation 26 mars 2025 L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la Salle Polyvalente - 4 rue de la Gare à Bénaménil, sous la présidence de **Bruno MINUTIELLO**, Président.

Présents: Rose-Marie FALQUE, Martial BANNEROT, Yvette COUDRAY, Christian GEX, Sabine TIHA, Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO, Jacques DEWAELE, Marie-Josèphe GEORGES, Catherine LOY, Fabien KREMER, Jean-Paul FRANCOIS, Michèle MATHIEU, François GENAY, Philippe SCHAEFFER, Alain THIERY, Marie-Lucie HENRY, Gérald FRANCOIS, Michel GRAVIER, Serge DESCLE, Gaël THIRION, Bernard GENAY, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Michel BOESCH, Ludovic CHAUMET, Anne-Marie DI MARINO, Joëlle DI SANGRO, Christian FLAVENOT, Jonathan HAUVILLER, Alexandra HUGO, Pascal L'HUILLIER, Jacques LAMBLIN, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Catherine PAILLARD, Laurie PÉRISSÉ, Thibault VALOIS, Marie VIROUX, Edouard BABEL, Frédéric PRIVET, Jean-Michel TRICOTEAUX, Alain FORTIER, Grégory GERARDOT, Bertrand SCHULTHEISS, Gérard RITZ, Dominique GEORGE, Dominique ROBERT, Dominique ALISON, Francine GARNIER, Isabelle PARISOT, MARCHAL, Audrey FINANCE, Joël DONATIN.

Absents: Laurent KUREK, Thierry BIET, Hervé BERTRAND, Stéphane DECUGIS, Christelle VIVOT, Jean-Luc DEMANGE, Jean-Marie LARDIN, Cédric PERRIN, Michel JACQUOT, Florence DUPAYS, Murielle GRIFFOUL, Christine THOMAS, Ludwig MISCHLER.

Représentés: Jocelyne CAREL à Jean-Paul FRANCOIS, Didier COLIN à Sabine TIHA, Christine L'HUILLIER à Jacques DEWAELE, Claude BAILLY à Christian FLAVENOT, Gérald BARDOT à Ludovic CHAUMET, Frédéric BREGEARD à Catherine PAILLARD, Pierre-Jean COURBEY à Rose-Marie FALQUE, Valérie DIDIER à Alexandra HUGO, François FRASNIER à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Virginie GENOT à Marie VIROUX, Catherine LAURAIN à Jonathan HAUVILLER, Etienne MAIRE à Thibault VALOIS, Colette MANSUY à Jacques LAMBLIN, Benoît TALLOT à Gérard RITZ, Caroline THOMAS à Alain FORTIER, Matthieu SIGIEL à Bruno MINUTIELLO, Ludivine GEANT à Laurie PÉRISSÉ, Jacques PISTER à Serge DESCLE.

Monsieur Alain FORTIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : FINANCES - Reprise anticipée des résultats 2024 du Budget Propreté

Rapporteur : Gérard RITZ N° de délibération : 2025_047

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|-------------------------|---------------------------------------|------|--------|------------|-----------------|
| 52 | 18 | 70 | 0 | 0 | 0 |

Les dispositions de l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent qu'il est possible, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

Cette reprise anticipée est justifiée par :

- Une fiche de calcul du résultat prévisionnel attestée par le comptable,
- Une balance et d'un tableau des résultats d'exécution du budget,
- L'état des Restes à réaliser au 31 décembre.

Ces documents sont annexés à la délibération.

Les résultats doivent être repris dans leur totalité et affectés aux budgets selon les règles d'affectation classique.

Les résultats seront définitivement arrêtés lors du vote du compte administratif. Si une différence avec les montants reportés par anticipation venait à apparaître, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2025. Les résultats provisoires de l'exercice 2024 se présentent comme suit :

Budget Propreté:

| Dépenses | Recettes | Solde |
|--------------|--------------|---------------------------|
| 6 362 914,64 | 6 550 669,97 | 187 755,33 |
| | 205 356,20 | 205 356,20 |
| | | 393 111,53 |
| | | 6 362 914,64 6 550 669,97 |

| Section d'investissement | | | |
|--------------------------------|------------|------------|-------------|
| | Dépenses | Recettes | Solde |
| Résultat 2024 | 261 396,53 | 80 981,25 | -180 415,28 |
| Résultat antérieur reporté | | 171 289,96 | 171 289,96 |
| Résultat cumulé 2024 | | | -9 125,32 |
| | | | |
| Reste à réaliser au 31/12/2024 | 229 027,44 | 0 | -229 027,44 |
| | | | |
| Besoin de financement | | | -238 152,76 |

Compte tenu du besoin de financement de la section d'investissement 2024, il est proposé au Conseil communautaire d'affecter par anticipation au budget 2025 le résultat de fonctionnement 2024 du budget propreté de la manière suivante :

- Financement du besoin de financement de la section d'investissement pour 238 152,76 €,
- Reprise de 154 958,77 € en section de fonctionnement.

Ces montants seront inscrits au Budget Primitif 2025.

La délibération d'affectation définitive des résultats interviendra après le vote du compte administratif.

Le Conseil Communautaire, après avis de la Commission budget et fiscalité, après avis du Bureau, à l'unanimité,

• Décide d'affecter le résultat provisoire excédentaire de l'exercice 2024 de la section de fonctionnement au budget Propreté 2025 selon la répartition exposée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme Bruno MINUTIELLO, Président

Bruno MINUTIELLO

Bruno MINUTIELLO 2025.04.09 18:55:25 +0200 Ref:8535144-12816168-1-D Signature numérique le Président